

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 16 janvier 2024 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :
284 rue Lauzé, lot 1 949 540, zone R-6

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser le balcon existant, situé au second étage et à l'intérieur de la cour latérale droite. Le balcon est implanté à 1.20 mètre de la limite du terrain limitrophe au lot 1 949 539 (288 rue Lauzé). L'article 37 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit : « *De plus, ces éléments des bâtiments principaux doivent être situés à au moins 1.5 mètre des limites de propriété.* »

2. Identification du site concerné :
284 rue Lauzé, lot 1 949 540, zone R-6

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser l'implantation du garage détaché existant, qui empiète de 0.37 mètre à l'intérieur de la cour avant. L'article 72 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que l'implantation d'un garage détaché est interdite à l'intérieur de la cour avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 19 décembre 2023



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 19 décembre 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 19 décembre 2023.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière